



# Accessibilité intégrale 2030

Vers une Nouvelle-Écosse accessible

  
**NOVA SCOTIA**  
NOUVELLE-ÉCOSSE

Page couverture : Marwa Harb et son père Mohammad ont immigré de la Syrie en Nouvelle-Écosse avec leur famille en 2016. Ils sont rapidement devenus des contributeurs dynamiques dans leur communauté. Mohammad a récemment reçu un prix national de la Société canadienne du sang pour son travail de coordination de la journée syrienne de don de sang, une activité visant à encourager les réfugiés syriens à donner du sang.

© Droit d'auteur de la Couronne,  
Province de la Nouvelle-Écosse, 2018  
Accessibilité intégrale 2030  
Ministère de la Justice, septembre 2018  
ISBN 978-1-55457-886-3

# Accessibilité intégrale 2030

Vers une Nouvelle-Écosse accessible



# Message du ministre

---

L'an dernier, la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) a été adoptée et promulguée, ce qui témoigne de notre volonté de devenir une province plus équitable que jamais et sans obstacle, et ce, pour tous les Néo-Écossais. La loi reconnaît que l'accessibilité est un droit de la personne et elle fixe l'objectif d'arriver à une Nouvelle-Écosse accessible d'ici 2030. Cet instrument législatif de premier plan établit ce que nous devons faire en tant que province pour accroître l'accessibilité et voir à ce que tous les Néo-Écossais puissent participer à l'essor de notre société.

Près d'un Néo-Écossais âgé de plus de quinze ans sur cinq s'identifie comme étant handicapé. Nous prévoyons que cette proportion augmentera avec le vieillissement de notre population. Ces nombres soulignent l'importance et l'opportunité de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Cette loi est un volet important du plan du gouvernement qui lui permettra de créer une province d'une force accrue dont tous les Néo-Écossais peuvent profiter. La loi établit un cadre de prévention et de suppression des obstacles présents dans l'environnement bâti ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de l'information et de la communication de même que des biens et des services.

Le présent document, intitulé *Accessibilité intégrale 2030*, contient une stratégie expliquant la façon dont nous travaillerons ensemble à l'échelle provinciale pour atteindre nos objectifs. Pour y arriver, il sera essentiel que nous travaillions tous main dans la main; gouvernement, entreprises, communautés et particuliers seront mis à contribution.

Nous avons pris le pouls des Néo-Écossais aux quatre coins de la province et, notamment, des personnes handicapées et de leurs familles, de ceux qui offrent des services aux personnes handicapées, des municipalités de même que de représentants d'organismes sans but lucratif, d'organisations des secteurs de l'éducation et de la santé ainsi que d'entreprises.

*Accessibilité intégrale 2030* est le miroir de ce que nous avons entendu pendant les séances de consultation et des commentaires de notre Conseil consultatif sur l'accessibilité. La rétroaction que nous avons reçue nous aidera à déterminer ce qu'est une province accessible, inclusive et sans obstacle. Elle a éclairé notre décision de nous pencher en premier lieu sur l'élaboration de normes d'accessibilité touchant le secteur de l'éducation et l'environnement bâti. Elle a également confirmé que la collaboration entre les secteurs, la hausse du degré de sensibilisation du public et l'acquisition de capacités en matière d'accessibilité sont les clés de la suppression des obstacles.

À compter de cette année, des comités seront mis sur pied pour aider le Conseil consultatif sur l'accessibilité à formuler des recommandations sur le contenu des normes d'accessibilité concernant l'environnement bâti et l'éducation. Nous continuerons de consulter les personnes handicapées et les intervenants touchés tout au long de l'élaboration de ces normes.

*Accessibilité intégrale 2030* est une feuille de route pour la création de communautés accueillantes et appuyant toutes les personnes souhaitant y jouer un rôle actif, pour la création de milieux de travail dans lesquels tous les Néo-Écossais jouissent d'une possibilité égale de travailler et de connaître du succès ainsi que pour l'avènement d'une province prospère où la démocratie s'épanouit grâce à un traitement juste et équitable. C'est la province que nous pouvons modeler si nous unissons nos efforts.

Sincères salutations,

L'honorable Stephen McNeil  
Premier ministre  
de la Nouvelle-Écosse

L'honorable Mark Furey  
Ministre responsable de  
la loi sur l'accessibilité

## Vision

---

Imaginez une province où les différences individuelles sont célébrées et valorisées; une province où les personnes handicapées reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour participer pleinement aux activités de leurs communautés. Imaginez un endroit où on reconnaît que les capacités varient, mais où notre capacité à participer n'est pas limitée par des obstacles. Imaginez une province où règne la prospérité parce qu'elle a su offrir des perspectives équitables à tous les Néo-Écossais.

La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) de la Nouvelle-Écosse établit un plan qui fera de cette vision une réalité pour notre province. Cette loi vise à améliorer l'accessibilité dans les sphères suivantes : environnement bâti, éducation, emploi, biens et services, information et communication ainsi que transports.

Aussi importante que soit cette loi, elle ne pourra atteindre ses objectifs sans une réorientation de la culture qui prévaut dans notre province. Nous devons comprendre les obstacles à l'accessibilité, les prévenir et les supprimer. Nous devons valoriser les contributions des personnes handicapées et reconnaître le droit de tous les Néo-Écossais à être des membres actifs de la société. Ce changement de culture exigera collaboration, innovation et transformation de la part du gouvernement, des organisations des secteurs public et privé, des communautés et de tous les Néo-Écossais.

Nous nous engageons à piloter ce changement et nous sommes impatients de travailler de concert avec les personnes handicapées et nos partenaires à l'échelle de la Nouvelle-Écosse pour atteindre nos objectifs.



Le nombre de Néo-Écossais handicapés augmentera parallèlement au vieillissement de la population.

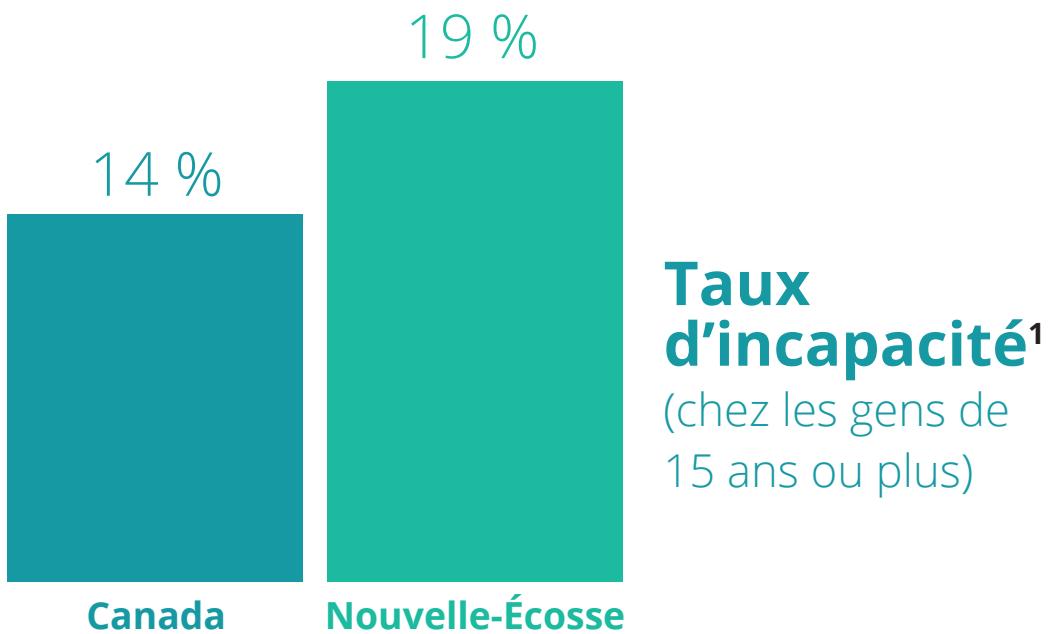
## Contexte

Près de 19 % des Néo-Écossais âgés de quinze ans ou plus s'identifient comme étant handicapés (environ 144 000 personnes<sup>1</sup>) . Il s'agit du pourcentage le plus élevé parmi toutes les provinces canadiennes. La Nouvelle-Écosse possède également le pourcentage le plus élevé de personnes de plus de 65 ans, soit 20 %<sup>2</sup>. Ce pourcentage passera, d'ici 2030, à environ 25 %<sup>3</sup> de la population . Étant donné que les personnes âgées sont plus susceptibles d'avoir des incapacités que le reste de la population, le nombre de Néo-Écossais handicapés augmentera parallèlement au vieillissement de la population.

- 
1. Statistique Canada (2012). *Enquête canadienne sur l'incapacité*.
  2. Statistique Canada (2017). *Population selon les grands groupes d'âge et le sexe, chiffres de 2016 pour les deux sexes, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016*.
  3. Ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse. (2017). *Plan d'action VIRAGE pour la population vieillissante de la Nouvelle-Écosse*.



La Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse a créé un cours en ligne gratuit à l'intention des employeurs, intitulé Working with Abilities (en anglais seulement), qui porte sur la création de milieux de travail inclusifs et de la prise de mesures d'adaptation à l'intention des employés handicapés.



1. Statistique Canada (2012). *Enquête canadienne sur l'incapacité*.



BayRides, une société de transport communautaire établie à St. Margaret's Bay, achètera un autobus accessible grâce à une subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide au transport accessible du ministère des Affaires municipales.

## La loi sur l'accessibilité

En 2017, la Nouvelle-Écosse a adopté une loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), devenant ainsi la troisième province canadienne à se doter d'une loi sur l'accessibilité. Cette loi reconnaît que l'accessibilité est un droit de la personne et elle établit les mesures que nous prendrons pour améliorer l'accessibilité en prévenant et en supprimant les obstacles. Cette loi vise à faire de la Nouvelle-Écosse une province pleinement accessible d'ici 2030.

La Direction de l'accessibilité provinciale a pour mandat de surveiller l'application de la loi et de traiter d'autres questions liées au handicap et à l'invalidité.

Un **Conseil consultatif sur l'accessibilité** (en anglais seulement) formule des recommandations au gouvernement à propos de l'accessibilité et il le conseille pour l'élaboration de normes d'accessibilité. La majorité des membres de ce conseil sont des personnes handicapées.



La Municipalité régionale d'Halifax a nommé Will Brewer crieur public pour le Vieux-Halifax. On pense qu'il s'agit du premier crieur public atteint du syndrome de Down au Canada.

## Consultations publiques

Afin d'éclairer l'élaboration de la stratégie, le gouvernement a consulté les Néo-Écossais entre décembre 2017 et juin 2018. Plus de 1 500 Néo-Écossais ont offert de la rétroaction en participant à des séances de groupes de discussion ciblées, à des séances de participation du public et à des réunions pour intervenants de même qu'en répondant à un questionnaire en ligne et soumettant directement des commentaires.

Nous avons entendu des personnes handicapées et leurs familles; des organisations qui offrent des services aux personnes handicapées; des représentants d'organisations sans but lucratif et des secteurs de l'éducation, de la santé et des affaires ainsi que des fonctionnaires provinciaux et des représentants élus. Le Conseil consultatif sur l'accessibilité a également fourni des recommandations en lien avec cette stratégie.

Ces commentaires nous ont aidés à comprendre les enjeux avec lesquels doivent composer les Néo-Écossais handicapés, à fixer des priorités pour l'élaboration de normes d'accessibilité et à déterminer les mesures que nous devons prendre pour devenir une province accessible.

Un résumé de ces consultations figure dans ***Ce que nous avons entendu sur l'accessibilité en Nouvelle-Écosse.***

# But

---

Le présent document établit les priorités et les mesures clés et il dresse un cadre de la façon dont la province entend atteindre son but de faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible d'ici 2030. Il souligne aussi une partie du travail qui est déjà en cours à l'échelle de la province pour améliorer l'accessibilité.

# Principes

---

*Accessibilité intégrale 2030* repose sur les principes ci-dessous :

**Droits de la personne et justice sociale :** Le travail sera guidé par des principes de droits de la personne et de justice sociale, y compris le respect de la différence, la dignité, l'indépendance et l'autonomie, l'égalité de l'accès à l'emploi et des perspectives, l'absence de discrimination ainsi que la pleine participation et l'inclusion dans la société.

**Participation et collaboration :** Le travail sera guidé par l'expérience de personnes handicapées. Le travail sera appuyé par la force des programmes communautaires existants et la mise sur pied d'initiatives de collaboration intersectorielles.

**Coordination et harmonisation :** Les initiatives et stratégies en matière d'accessibilité seront uniformes dans l'ensemble des organisations et des paliers de gouvernement. Les pratiques actuelles seront intégrées au travail.

**Innovation et modernisation :** On intégrera innovation et modernisation au processus



Le Nova Scotia Community College a conclu un partenariat avec la Fondation Rick Hansen, grâce à du financement offert par le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine pour mettre en œuvre le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen. Les 20 premiers évaluateurs ont terminé le programme au cours de l'été 2018. Photo : NSCC

d'élaboration des initiatives et d'attribution des ressources.

## Résultats

Nous voulons produire les résultats ci-dessous :

Les Néo-Écossais connaissent les droits des personnes handicapées, ils comprennent l'effet des obstacles à la participation et ils prennent des mesures pour prévenir et supprimer les obstacles.

En Nouvelle-Écosse, les personnes handicapées jouissent d'un accès équitable :

- aux bâtiments et aux espaces extérieurs dans lesquels les Néo-Écossais vivent, travaillent, apprennent et se divertissent;
- à une éducation publique et postsecondaire inclusive;
- à l'emploi;
- à l'information et aux communications;
- aux biens et services;

- au transport dans et entre les communautés.

## Priorités

---

La Nouvelle-Écosse deviendra accessible si nous concentrons nos efforts sur les priorités suivantes :

1. Élaboration de normes
2. Sensibilisation et acquisition de capacités
3. Collaboration et appui
4. Conformité et application
5. Surveillance et évaluation
6. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse – Prêcher par l'exemple

### **1. Élaboration de normes**

Nous élaborerons et mettrons en œuvre des normes pour prévenir et supprimer les obstacles à l'accessibilité qui se dressent devant les personnes handicapées dans les domaines ci-dessous.

#### **Environnement bâti**

Les normes relevant de ce domaine viseront à rendre les bâtiments, les rues, les trottoirs et les espaces communs accessibles à tous. Elles pourront combler les lacunes de la réglementation actuelle.

#### **Éducation**

Les normes relevant de ce domaine seront mises en place pour aider à créer des environnements sans obstacle pour tous les élèves et étudiants. Elles pourraient par exemple porter sur la façon dont les élèves et les étudiants handicapés obtiennent l'enseignement et le matériel dont ils ont besoin et s'appliqueront aux élèves et aux étudiants de la maternelle à l'université.

#### **Emploi**

Les normes dans ce domaine aideront les personnes handicapées à trouver un emploi valorisant. L'objectif est d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées.

#### **Biens et services**

Les normes relatives à la prestation de biens et de services peuvent cibler la façon dont les fournisseurs interagissent avec les personnes handicapées et la formation qu'ils reçoivent pour traiter avec les personnes handicapées. Cela peut inclure la façon dont les personnes handicapées accèdent aux biens et services, ce qui comprend l'utilisation d'appareils fonctionnels.



L'association Inverness Development Association a fait de la plage d'Inverness la plage la plus accessible du Canada atlantique grâce à du financement octroyé par le Programme de développement des installations de loisirs du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine (en anglais seulement).

### Information et communication

Les normes relevant de ce domaine permettront à tous les Néo-Écossais de recevoir et de transmettre les mêmes renseignements. Il pourra s'agir de formats accessibles (comme le braille, le langage gestuel américain ou les gros caractères), les sites Web et les technologies accessibles, ainsi que les modes de communication avec les personnes handicapées.

### Transports collectifs et infrastructure de transport

Les normes relevant de ce domaine faciliteront les déplacements dans les régions rurales et urbaines de la Nouvelle-Écosse pour tous. Ces normes ne s'appliqueront pas aux modes de transport que réglemente le gouvernement fédéral, comme l'avion et le train.

### Autres domaines

Nous pourrions aussi élaborer et mettre en œuvre des normes en matière d'accessibilité touchant d'autres domaines, si la loi le demande.

### Le processus d'élaboration des normes

Le Conseil consultatif sur l'accessibilité recommandera au ministre ce qui doit faire partie de chaque ensemble de normes. Pour ce faire, le conseil créera des comités d'élaboration de normes. Au moins la moitié des membres de chaque comité seront des personnes handicapées ou des représentants d'organisations qui représentent des personnes

handicapées. Parmi les membres du comité, on trouvera aussi des représentants d'organisations qui pourraient être touchées par les normes et de ministères possédant des responsabilités en lien avec les normes.

Aux fins de l'élaboration des recommandations liées aux normes, le Conseil consultatif sur l'accessibilité doit consulter :

- les personnes handicapées;
- les organisations représentant des personnes handicapées;
- les personnes touchées par la norme proposée;
- les organismes gouvernementaux possédant des responsabilités relatives à la norme proposée.

De surcroît, tous les Néo-Écossais peuvent soumettre des commentaires à propos des normes d'accessibilité avant que le gouvernement ne les adopte.

Mesures clés	Ministère(s) responsable(s)	Partenaires
Entreprendre l'élaboration de normes dans les domaines de l'environnement bâti et de l'éducation en 2018. Commencer la mise en œuvre de ces normes au plus tard en 2022. Les normes s'appliqueront d'abord au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, puis aux organisations du secteur public et, enfin, aux autres organisations (comme celles du secteur privé).	Justice (Direction de l'accessibilité)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil consultatif sur l'accessibilité</li><li>• Comités d'élaboration de normes</li><li>• Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services, ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure; ministère de l'Éducation, ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire</li></ul>
Entreprendre l'élaboration des normes relevant des autres domaines (emploi, information et communication, biens et services, transport) au rythme d'une norme par année, à compter de 2021. Le Conseil consultatif sur l'accessibilité recommandera l'ordre dans lequel les normes seront élaborées.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil consultatif sur l'accessibilité</li><li>• Comités d'élaboration de normes</li></ul>
Évaluer la nécessité d'élaborer une norme d'accessibilité provinciale pour les soins de santé et les soins continus.	Justice (Direction de l'accessibilité) Santé et Mieux-être	



Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) travaille avec les centres régionaux pour l'éducation, le CSAP et d'autres partenaires pour élaborer une nouvelle approche d'intégration dans l'éducation qui s'efforcera de fournir à tous les enfants des programmes et des services équitables. Guidé par le rapport de la Commission sur l'intégration dans l'éducation, Les élèves en premier, le MEDPE a investi plus de 15 millions de dollars dans plus de 190 postes, des possibilités d'apprentissage professionnel, des ressources et des services pour entreprendre le travail.

## 2. Sensibilisation et acquisition de capacités

Nous acquerrons une capacité en matière d'accessibilité et nous hausserons le degré de sensibilisation aux droits des personnes handicapées et aux obstacles à la participation.

Mesures clés	Ministère(s) responsable(s)
Élaborer des campagnes de sensibilisation du public pour approfondir la compréhension de l'accessibilité, des droits de la personne, des normes en matière d'accessibilité et des obstacles à la participation.	Communications Justice (Direction de l'accessibilité)
Travailler avec nos partenaires du milieu de l'éducation pour intégrer de l'information sur les droits des personnes handicapées et l'accessibilité aux programmes scolaires pertinents lors de leur mise à jour et de leur création.	Éducation et Développement de la petite enfance
Créer des ressources et de la formation pour aider les organisations du secteur public et du secteur privé et les organismes communautaires à se conformer à la loi sur l'accessibilité ( <i>Accessibility Act</i> ).	Justice (Direction de l'accessibilité)
Fournir les ressources et la formation nécessaires pour approfondir les capacités en matière d'accessibilité dans tous les secteurs.	Justice (Direction de l'accessibilité)

### 3. Collaboration et appui

Nous collaborerons avec nos partenaires et les intervenants pour voir à ce que l'accessibilité ainsi que les droits et les besoins des personnes handicapées soient au cœur de l'élaboration et de l'exécution des politiques et des programmes.

Mesures clés	Ministère(s) responsable(s)	Partenaires
Étendre la portée de la loi sur l'accessibilité ( <i>Accessibility Act</i> ) à d'autres organisations publiques, comme les municipalités, les établissements d'enseignement postsecondaire et les sociétés de la Couronne.	Justice (Direction de l'accessibilité)	
Évaluer les programmes existants qui offrent du soutien pour l'embauche, la formation et l'avancement de personnes handicapées en milieu de travail ainsi que pour leur offrir les mesures d'adaptation dont elles ont besoin et déterminer les façons de les améliorer.	Travail et Éducation postsecondaire Services communautaires	<ul style="list-style-type: none"><li>Organisations communautaires</li></ul>
Évaluer et harmoniser les programmes gouvernementaux existants qui donnent accès à des appareils fonctionnels, à des mesures d'aide, à des technologies d'aide et à des services d'interprétation et déterminer des façons de les améliorer.	Justice (Direction de l'accessibilité)	<ul style="list-style-type: none"><li>Ministère des Services communautaires, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ministère de la Santé et du Mieux-être et ministère Travail et de l'Éducation postsecondaire</li><li>Organisations communautaires</li></ul>
Améliorer les modes de transport en commun existants et explorer de nouveaux modes de transport en commun de façon à favoriser un accès équitable à des modes de transport inclusifs, accessibles et abordables à l'échelle de la Nouvelle-Écosse.	Justice (Direction de l'accessibilité)	<ul style="list-style-type: none"><li>Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, ministère des Affaires municipales et ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure</li><li>Organisations communautaires</li><li>Municipalités</li></ul>
Établir un partenariat entre le milieu universitaire, le gouvernement et les communautés pour mener des recherches sur l'accessibilité et assurer le transfert des connaissances.	Justice (Direction de l'accessibilité)	<ul style="list-style-type: none"><li>Établissements d'enseignement postsecondaire</li><li>Organisations communautaires</li></ul>
Promouvoir des initiatives liées à l'environnement bâti, comme le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen.	Justice (Direction de l'accessibilité)	<ul style="list-style-type: none"><li>Nova Scotia Community College</li></ul>

## 4. Conformité et application

Nous surveillerons la conformité à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et aux normes et nous ferons appliquer cette loi.

Mesures clés	Ministère(s) responsable(s)
Mettre immédiatement l'accent sur la conformité à la réglementation en matière d'accessibilité existante.	Justice (Direction de l'accessibilité)
Mettre en place des mécanismes de conformité et d'application, notamment en nommant un directeur de la conformité et de l'application et en faisant appel à des inspecteurs pour surveiller la conformité à la loi et aux normes ainsi que pour faire appliquer cette loi et ces normes.	

## 5. Surveillance et évaluation

Nous établirons et mettrons en œuvre des processus pour évaluer et améliorer les normes et initiatives en matière d'accessibilité.

Mesures clés	Ministère(s) responsable(s)
Travailler avec les ministères et les partenaires pour mettre sur pied des plans de mise en œuvre afin de faire preuve de responsabilité et de surveiller la progression vers les objectifs de la stratégie.	Justice (Direction de l'accessibilité)
Établir des processus d'évaluation pour mesurer l'efficacité et l'effet des initiatives d'accessibilité.	
Procéder à un examen exhaustif de l'efficacité de la loi et des normes en matière d'accessibilité en 2021 ou tous les cinq ans.	

## 6. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse – Prêcher par l'exemple

Nous ferons preuve de leadership et deviendrons un modèle d'accessibilité en prévenant et en supprimant les obstacles à l'accessibilité dans les programmes, les services, les politiques et l'infrastructure du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.



L'honorable Kevin Murphy, président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, est le premier président d'une assemblée législative du Commonwealth atteint d'une incapacité physique.

## Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2018–2021)

Le gouvernement élaborera et mettra en œuvre des plans d'accessibilité pluriannuels à compter de 2018. Le premier Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2018–2021) a été élaboré. Vous trouverez ci-dessous certains faits saillants des engagements qui y sont pris.

### **Communications et prestation de services**

- Lancement d'un nouveau site Web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse axé sur les besoins des utilisateurs et conforme aux normes internationales en matière d'accessibilité.
- Création de nouvelles ressources de formation sur les enjeux relatifs à l'accessibilité et à l'invalidité à l'intention du personnel.
- Élaboration d'une politique pangouvernementale de service à la clientèle accessible pour voir à ce que la prestation des services soit uniforme dans l'ensemble du gouvernement.
- Promotion de l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement du gouvernement.
- Étude de la possibilité de créer des navigateurs pour accessibilité afin d'aider les personnes handicapées à accéder à l'information et aux services.

### **Environnement bâti et espaces extérieurs**

- Examen des locaux qui appartiennent au gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou qui sont loués par ce dernier pour cerner les enjeux et les priorités en matière d'accessibilité qui s'y rapportent et échafauder un plan d'action pour les rendre accessibles d'ici 2030.



Le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accessibilité des parcs provinciaux, des plages, des terrains de camping et des sites de pêche sportive.

- Intégration aux baux du gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant des locaux occupés des dispositions permettant de s'assurer que les propriétaires bailleurs respectent les exigences en matière d'accessibilité du code du bâtiment de la Nouvelle-Écosse.
- Amélioration de l'accessibilité des tribunaux en Nouvelle-Écosse, y compris le palais de justice Amherst, le palais de justice de Digby, les tribunaux d'Halifax et le palais de justice d'Annapolis Royal.
- Amélioration de l'accessibilité des parcs provinciaux, des plages, des terrains de camping et des sites de pêche sportive pour que les personnes handicapées y aient accès. Faire en sorte qu'au moins une plage provinciale dans chaque région offre un accès sans obstacle d'ici 2021.

### **Emploi**

- Voir à ce que le matériel de formation du gouvernement destiné aux gestionnaires d'embauche comprenne de l'information sur le recrutement et l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.

### **Soutien aux entreprises et aux collectivités**

- Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine continuera d'offrir du financement en vue de l'amélioration de l'accessibilité aux organismes communautaires, aux municipalités et aux entreprises grâce à des subventions dans le cadre du programme d'accessibilité pour les collectivités et du programme d'accessibilité pour les entreprises.

# Calendrier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Élaboration de normes pour l'environnement bâti		Adoption de normes pour l'environnement bâti	Mise en œuvre des normes pour l'environnement bâti		Mise en œuvre des normes pour l'environnement bâti	
Élaboration de normes sur l'éducation		Adoption des normes sur l'éducation	Mise en œuvre des normes sur l'éducation		Mise en œuvre des normes sur l'éducation	
		Troisième cycle d'élaboration de normes	Adoption de la réglementation		Mise en œuvre des normes sur l'éducation	
			Quatrième cycle d'élaboration de normes		Mise en œuvre des normes sur l'éducation	
				Cinquième cycle d'élaboration de normes	Adoption de la réglementation	
					Sixième cycle d'élaboration de normes	
<b>Sensibilisation et acquisition de capacités</b>						
<b>Leadership du gouvernement de la Nouvelle-Écosse – Mise en œuvre des plans d'accessibilité</b>						
<b>Collaboration et soutien – organisations du secteur public, organisations communautaires, secteur privé</b>						
<b>Conformité et application</b>						
<b>Surveillance et évaluation</b>		<b>Examen prévu par la loi</b>		<b>Surveillance et évaluation</b>		

\*Les calendriers de mise en œuvre varieront selon les champs d'application des normes

24	2025	2026	2027	2028	2029	2030
onnement bâti - Gouvernement de la N.-É.*						
nes pour l'environnement bâti - Organisations du secteur public						
œuvre des normes pour l'environnement bâti - Autres*						
on - Gouvernement de la N.-É.						
nes sur l'éducation - Organisations du secteur public						
œuvre des normes sur l'éducation - Autres						
œuvre des normes - Gouvernement de la N.-É.						
Mise en œuvre des normes - Organisations du secteur public						
	Mise en œuvre des normes - Autres					
n	Mise en œuvre des normes - Gouvernement de la N.-É.					
en-		Mise en œuvre des normes - Organisations du secteur public				
			Mise en œuvre des normes - Autres			
s	Adoption de la réglementation	Mise en œuvre des normes - Gouvernement de la N.-É.				
			Mise en œuvre des normes - Organisations du secteur public			
				Mise en œuvre des normes - Autres		
cycle d'élaboration	Adoption de la réglementation	Mise en œuvre des normes - Gouvernement de la N.-É.				
es				Mise en œuvre des normes - Organisations du secteur public		
					Mise en œuvre des normes - Autres	
é et autres intervenants						
	Examen prévu par la loi	Surveillance et évaluation				



Pour plus d'information sur l'accessibilité en Nouvelle-Écosse, consultez le  
[novascotia.ca/accessibility](http://novascotia.ca/accessibility)